

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 29 janvier 2014

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, BERGER Jean-Marie, ERTZINGER Pierre, CRONIMUS Georges, FROEHLICH Jacques, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, RUDLOFF Jean-Louis, FELDEN Jean-Luc, MULLER Charles, WEISSGERBER Pierre, DUCLOS Liliane, KLEIN Sylvie,

Absents excusés : SCHILDKNECHT Jean-Michel, ,

Objet : Approbation du procès-Verbal du 18 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Objet : Aménagement de l'entrée Est de l'agglomération – DETR

Vu la délibération en date du 27 novembre 2013 décidant la réalisation de l'aménagement de l'entrée Est de l'agglomération pour un coût estimé à 86.226 € TTC,

Vu les subventions attendues,

Vu l'éligibilité d'une partie des travaux à la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération alinéa Eclairage Public sur les voiries communales et départementales pour un montant de 15.850 € HT),

Le conseil municipale, à l'unanimité :

- Demande l'inscription du projet à la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum
- Autorise le Maire à signer tout document y relatif

Objet : Transfert de la compétence « gestion des cours d'eau » à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 16 décembre 2013 proposant une modification des statuts par l'ajout au bloc de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », la « gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents » ,

Vu la proposition des statuts modifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains par l'ajout au bloc de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », la « gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents » ,
- Approuve les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Objet : Dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil Communautaire a proposé le 16 décembre 2013 de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains par l'adjonction de la compétence « gestion des cours de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwartzbach et de leurs effluents ».

Cette proposition entre dans la perspective d'une dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord qui exerce déjà ces compétences pour les 9 communes membres du Syndicat.

Par délibération en date du 17 Décembre 2013, le Comité Directeur a demandé la dissolution du Syndicat au 31 mars 2014.

La dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord évitera la superposition de deux EPCI pour l'exercice de la compétence « gestion des cours d'eau ».

L'article L5212-33 du CGCT prévoit que le Syndicat peut être dissout à la demande motivée d'une majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat. Dans ce cas, la dissolution est prononcée par arrêté du Préfet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur la dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **De demander** la dissolution, au 31 mars 2014, du Syndicat conformément à l'article L5212.33 du Code Général des Collectivités Territoriales ; cette dissolution sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département ;
- Du principe du transfert, à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, de l'actif et du passif du Syndicat, y compris l'excédent de clôture, qui seront constatés lors de l'adoption des Comptes Administratif et de Gestion 2014 et après les dernières opérations relatives à la liquidation ;
- Du principe d'une cession des terrains situés à Gundershoffen, section 170-14, numéro 387/226, et à Mietesheim, section 32, numéro 350/O.114, et l'ensemble des droits d'eau existant en vertu de l'arrêté rendu par le Préfet du Bas-Rhin en date du 13 avril 1954, à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains à l'euro symbolique ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Préfet en vue de mettre fin à l'exercice des compétences du Syndicat et de prononcer sa dissolution.

Objet : Départ de Mme Beil Doris

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de Mme Doris BEIL, agent administratif durant cinq ans à la mairie.

A cet occasion, le Maire propose d'organiser une petite cérémonie en présence de Mme BEIL.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- L'organisation d'une petite collation
- D'imputer les dépenses au compte 6232 du budget général

Objet : Acceptation d'un don – Mme BENE - PETITCLERC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte un don versé par Mme BENE - PETITCLERC